

SECTORIELLES 2019-2020





Contexte

- Une **pénurie** croissante
 - → consensus large : **“les métiers de l’enseignement doivent être revalorisés”**
- **Un métier qui évolue**
 - Hétérogénéité croissante des publics
 - Prise en compte d’une digitalisation croissante
- **Des changements en vue**
 - Lutte contre l’échec, le décrochage, ...
 - Davantage de travail collaboratif
 - Nouveau modèle de gouvernance
 - Evolutions structurelles
- **L’augmentation salariale** : une revendication commune **à tous les secteurs professionnels.**



NOTRE REVENDICATION PRIORITAIRE :

Une revalorisation salariale
de toutes les catégories
des personnels de l'enseignement



- **NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS SALARIALES :**

- Un alignement de la programmation sociale (**allocation de fin d'année**) sur celle de la fonction publique.
- L'octroi d'un barème « **40I** » **suffisamment attractif** vu l'allongement de la formation initiale dans les sections pédagogiques, ainsi qu'aux personnels en place ayant suivi les modules ad hoc.
- L'augmentation du **nombre d'annales en début de carrière** pour les jeunes enseignants, ce qui leur permettrait de voir leur revenu augmenter plus rapidement, au moment de leur vie où ils en ont souvent le plus besoin.
- Octroi de **deux biennales supplémentaires à 29 et 31 ans** d'ancienneté, ce qui contribuerait à rattraper le déplacement des augmentations intercalaires de fin de carrière (passées de 57 et 58 ans à 61 et 62 ans).



- Une **VERITABLE RECONNAISSANCE DU METIER** passe aussi par **UNE REVALORISATION SALARIALE DES MEMBRES DU PERSONNEL**
- **Un BUDGET IMPORTANT** est investi pour la mise en œuvre des réformes du **PACTE** pour un **ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE** qui va demander aux personnels des changements rapides dans l'approche de leur métier.



D'importantes économies sur le personnel ! COMMENT ?

- Par un saut d'index sur tous les salaires en 2015
- Par le report de l'augmentation intercalaire à 61 et 62 ans (au lieu de 57 et 58 ans)
- Soit aucune **augmentation de salaire significative depuis des années** (les dernières augmentations de 120 et 80 € de la prime de fin d'année datent de 2011 et 2012 – après la grève de mai 2011)
- **La péréquation des pensions en atteste** par des données chiffrées (péréquation = mécanisme qui permet de faire évoluer les pensions des retraités de la fonction publique d'un secteur d'activité afin qu'elles soient en adéquation avec l'évolution des salaires dans le même secteur). Cette péréquation intervient en principe tous les deux ans.

Dans l'enseignement, elle n'a plus eu lieu depuis de nombreuses années, preuve que les salaires n'ont plus évolué.



- Le gouvernement nous proposera un protocole d'accord à signer à la fin mars 2019.
- **NOS METIERS DOIVENT ETRE REVALORISES SUR LE PLAN PECUNIAIRE !**

RASSEMBLEMENT

le mercredi 3 avril après-midi

**en front commun syndical devant le siège du Cabinet du
Ministre-Président de la FWB.**